



PREAVIS MUNICIPAL N°2019/02

Remplacement de divers véhicules pour le Service de voirie

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit d'investissement de Fr. 648'000.-- au maximum pour le renouvellement d'un véhicule utilitaire avec agrégats, d'une balayeuse et d'un véhicule multifonction avec agrégats. Ces achats répondent aux exigences de mise en conformité, aux nouvelles normes de sécurité et environnementales et à la rationalisation des travaux.

2. Préambule

Historiquement, le renouvellement des véhicules de la Commune d'Ollon s'effectuait au travers du budget annuel de fonctionnement. Cependant, cette manière de procéder occasionnait des fluctuations importantes dans les comptes annuels et rendaient difficiles les comparaisons d'une année à l'autre. Dès lors, c'est ainsi que, pour la première fois, la Municipalité propose que dits renouvellements soient présentés par voie de préavis.

3. Politique d'achats publics responsables

Les biens achetés par la Commune doivent respecter les principes du développement durable. Il faut notamment :

- Qu'ils soient rationnels, efficaces et participent au développement économique, en particulier local ; qu'ils favorisent l'amélioration de la qualité et l'optimisation globale des coûts (à court, moyen et long termes).
- Qu'ils soient fabriqués dans des conditions socialement respectueuses.
- Qu'ils tiennent compte des exigences de protection de l'environnement.

4. Renouvellement

4.1 Véhicule utilitaire Meli 3500, VD 8847, porte-outils, secteur Villars-sur-Ollon

Le véhicule VD 8847 est un porte-outils polyvalent équipé de 4 roues motrices. Il est indispensable à la Voirie, secteur Villars, pour le nettoyage, l'arrosage des fleurs avec une citerne à eau, le fauchage, le transport de matériaux et, en hiver, à la sécurisation des routes par le déneigement. Il date de 2006 et accumule à ce jour environ 7'859 heures de travail.

En cas de besoin, le véhicule peut être équipé par différents agrégats en notre possession. Son utilisation intensive et permanente fait qu'il est en fin de vie. Les frais de réparation et de maintenance ainsi que les périodes d'immobilisation augmentent sans cesse. Ces inconvénients deviennent difficiles à assumer et rendent ce véhicule peu fiable.

- Véhicule proposé : **utilitaire multi-lift**
- Compte 160-430-435-440-450
- Renouvellement véhicule (porte-outils)
- Agrégats **3 bennes multi-lift**

Coûts TTC Fr.

190'000.--
20'000.--
210'000.--



4.2 Balayeuse MFH 2500 VD 8604

Le véhicule VD 8604, acquis en 2009, totalisant 10'500 heures, est une balayeuse de petite dimension affectée à tout le territoire communal. Il est très utile pour le balayage mécanique tout en facilitant le travail journalier. Son gabarit lui permet d'opérer efficacement sur des trottoirs, passages et chemins de petites dimensions. Utile en toutes circonstances, c'est un engin qui allie une grande souplesse et rapidité dans les tâches de balayage qui peuvent lui être confiées.

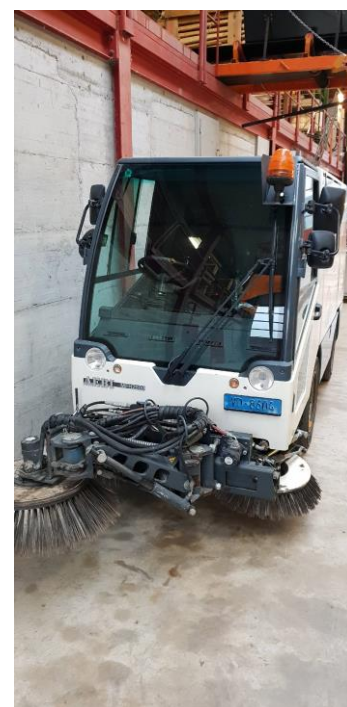
Son utilisation étant intensive, cette balayeuse présente des signes de faiblesse, d'usure et d'un manque de fiabilité consécutifs à son emploi.

Régulièrement arrêté pour diverses pannes, ce véhicule ne satisfait plus aux besoins.

- Véhicule proposé : **balayeuse**
- Compte 160-430-450
- Renouvellement véhicule

Coûts TTC Fr.

190'000.--

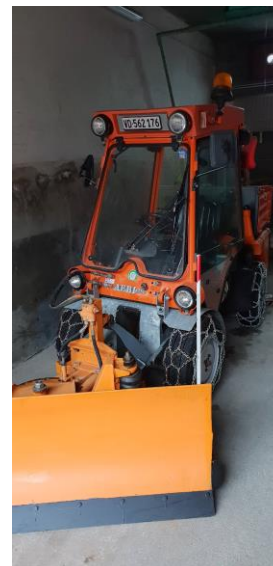


4.3 Aebi KT 50, VD 562176

Acheté en 2005 et totalisant 2510 heures, le véhicule VD 562176, est un petit engin d'une place. Il est équipé en hiver d'une lame à neige pour venir en appoint quand 2 fraiseuses sont en action, il n'est pas vraiment approprié pour effectuer du déneigement, car il manque de puissance et sa vitesse de déplacement est très lente.

En été, il est doté d'une tondeuse frontale pour entretenir le terrain de sport de Minerve et les plats du cimetière d'Huémouz.

Ce véhicule n'est pas du tout polyvalent.



• Véhicule proposé :	polyvalent avec pont de chargement	<u>Coûts TTC Fr.</u>
• Compte	160-430-435-440-450	
• <u>Renouvellement véhicule</u>		160'000.--
• <u>Agrégats</u>	lame à neige	15'000.--
	fraise à neige	25'000.--
	saleuse	20'000.--
	tondeuse frontale	10'000.--
	container de ramassage	18'000.--
		<u>248'000.--</u>

5. Appels d'offres marchés publics

Chaque achat respectera la procédure des marchés publics, selon les critères d'adjudication et leurs pondérations.

6. Récapitulatif

<u>Comptes</u>	<u>Véhicules</u>	<u>Durée amortiss.</u>	<u>Coûts TTC Fr.</u>
160-430-435-440-450	4.1 Renouv. véhicule VD 8847	5 ans	210'000.--
160-430-450	4.2 Renouv. balayeuse VD 8604	5 ans	190'000.--
160-430-435-440-450	4.3 Renouv. véhicule VD 562176	5 ans	248'000.--
	Total		<u>648'000.--</u>

7. Les investissements

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins par le Service concerné. Dans la mesure du possible et en fonction du cadre légal des procédures d'appels d'offres, les fournisseurs de la région participeront prioritairement aux marchés publics.

8. Valeurs de reprise des véhicules

Les véhicules et machines à reprendre sont fortement usagés et ont de très faibles valeurs de reprises.

9. Effet sur le personnel communal

L'acquisition des objets du présent préavis n'aura pas d'effet sur le personnel communal, si ce n'est un meilleur engagement des forces à disposition grâce à des véhicules polyvalents, adaptés et performants.

10. Développement durable

Le développement durable est l'un des fondements de la politique municipale depuis de nombreuses années. Le projet présenté ici tient compte des trois piliers suivants :

Social

La modernisation du parc de véhicules diminuera la pénibilité du travail pour le bien du personnel communal.

Economique

La préférence sera donnée aux engins (machines/véhicules) dont le lieu d'entretien se trouve à proximité d'Ollon, afin de minimiser les déplacements.

Environnemental

Dans la mesure du possible, des moteurs à gaz, voire électriques, seront privilégiés. Les véhicules à motorisation conventionnelle devront répondre aux dernières normes environnementales en vigueur.

La diminution notable des nuisances (sonores et polluantes) des nouveaux véhicules aura un impact favorable sur la qualité de vie des Boyards.

11. Position de la Municipalité

Les véhicules proposés tiennent compte des techniques actuelles. Ils sont polyvalents et adaptés aux spécificités de la Commune d'Ollon (vaste territoire, bâtiments communaux dispersés, etc.). Les critères économiques, sociaux et environnementaux précités ont également été intégrés dans le choix de ces véhicules.

C'est avec un parc de véhicules modernes et bien entretenu que l'on peut diminuer la pollution atmosphérique et sonore, mais également les charges d'entretien et le temps d'immobilisation des véhicules nécessaires à l'accomplissement des missions des Services communaux.

La réflexion municipale s'oriente vers l'amélioration de l'efficacité des Services communaux et l'utilisation d'outils performants et fiables, d'où le choix qui est ici proposé au Législatif.

12. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 22 mars 2019,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2019-02
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

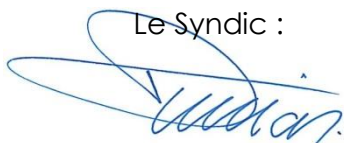
décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à faire l'acquisition des véhicules et agrégats proposés pour un montant total de **Fr. 648'000.--**,
2. d'**AMORTIR** globalement cet investissement durant une période de **8 ans** par le compte 430.3310.00

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 février 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire :



Ph. Amevet

Délégué municipal : M. Ph. PASTOR

Ollon, le 28 janvier 2019/PP